



Nettoyage info

CNT-Solidarité Ouvrière 13

Janvier 2014

Regroupons-nous au sein du syndicat CNT-Solidarité Ouvrière pour imposer le respect de nos droits et de notre dignité.

Grille des salaires applicables le 1er Janvier 2014

FILIERE D'EXPLOITATION				
	Niveau	Echelon	Taux horaire A*	Taux horaire B**
Agent de service	AS	1	9,75	9,91
		2	9,79	9,96
		3	9,85	10,02
Agent qualifié de service	AQS	1	9,90	10,07
		2	9,98	10,17
		3	10,08	10,26
Agent très qualifié de service	ATQS	1	10,27	10,45
		2	10,85	11,03
		3	11,66	11,91
	Niveau	Echelon	Taux horaire	
Chef d'équipe	CE	1	11,25	
		2	11,91	
		3	12,03	
	Niveau	Echelon	Taux horaire	
Agent de maîtrise	MP	MP1	12,07	
		MP2	12,77	
		MP3	14,17	
		MP4	15,80	
		MP5	17,07	

Majoration travail de nuit :

- travaux réguliers : 20 % (si ancienneté avant le 1/1/1995 : 50%)
- travaux occasionnels : 100 %
- prime de panier : 2 MG par nuit de 6h30

Travail du dimanche :

- travaux d'entretien régulier : 20 %
- travaux occasionnels : 100 %

Travail des jours fériés :

- travaux réguliers : 50 %
- travaux occasionnels : 100 %

Prime d'expérience :

- Après 4 ans : 2% ;
- Après 6 ans : 3% ;
- Après 8 ans : 4% ;
- Après 10 ans : 5% ;
- Après 15 ans au 1^{er} Janvier 2012 : 5,5% ;
- Après 20 ans au 1^{er} Janvier 2013 : 6%.

* A : Propreté ou prestations associées

** B : Propreté et prestations associées (sous réserve d'exercice continu pendant 3 mois hors cas de remplacement).

Pour nous contacter : N° de téléphone : 06.47.39.72.00

E-mail : contact13@cnt-so.org

www.cnt-so.org/13

CNT-Solidarité Ouvrière 13, 12 rue de l'Evêché, 13002 Marseille